

OBJET : CERTIFICAT DE SURFACE DE PLANCHER ATTRIBUÉE AU LOT
Pièce PC28 – Article R. 442-11 1er alinéa du Code de l'urbanisme

Je soussigné,
Monsieur Alexandre SQUIBRIE,
Agissant en qualité de Directeur Maîtrise d'Ouvrage Logistique représentant la
société SNC DES VIGNES (Groupe TELAMON),
Dont le siège social est situé au : 36, rue Beaujon, 75008 PARIS,
Aménageur du lotissement dénommé : "Les Vignes Mauny",
Situé sur les communes de Villeneuve l'Archevêque et Bagneaux,

ATTESTE

Que conformément à la répartition de la surface de plancher effectuée pour
l'ensemble du lotissement, les droits à construire affectés au lot décrit ci-dessous
sont les suivants :

- Numéro du lot : Lot n° 1
- Superficie du lot : 44 425 m²

Surface de plancher constructible attribuée à ce lot : **24 420 m²**

Pour la SNC des Vignes (Groupe
Telamon)

Alexandre SQUIBRIE
Directeur
Maîtrise d'Ouvrage Logistique

